

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

| | | |
|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| M. François REBSAMEN | Mme Lê Chinh AVENA | Mme Louise MARIN |
| M. Pierre PRIBETICH | Mme Hélène ROY | M. Louis LEGRAND |
| M. Thierry FALCONNET | M. Georges MAGLICA | M. Patrick ORSOLA |
| M. Patrick CHAPUIS | Mme Chantal TROUWBORST | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| Mme Nathalie KOENDERS | M. Joël MEKHANTAR | Mme Florence LUCISANO |
| Mme Catherine HERVIEU | Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM | M. Jean DUBUET |
| M. José ALMEIDA | Mme Sladana ZIVKOVIC | M. Gaston FOUCHERES |
| M. Jean-François DODET | M. Jean-Claude DECOMBARD | Mme Anne PERRIN-LOUVRIER |
| Mme Colette POPARD | M. Denis HAMEAU | M. Jacques CARRELET DE LOISY |
| M. Frédéric FAVERJON | M. Christophe BERTHIER | Mme Céline TONOT |
| M. Didier MARTIN | M. Mohamed BEKHTAOUI | M. Jean-Philippe MOREL |
| M. Dominique GRIMPRET | M. Laurent BOURGUIGNAT | M. Nicolas BOURNY |
| M. Jean-Patrick MASSON | Mme Catherine VANDRIESSE | M. Jean-Michel VERPILLOT |
| Mme Badiaâ MASLOUHI | M. François HELIE | Mme Corinne PIOMBINO |
| M. Benoît BORDAT | Mme Chantal OUTHIER | M. Jean-Louis DUMONT |
| Mme Anne DILLENSEGER | M. Emmanuel BICHOT | M. Patrick BAUDEMONT |
| M. Jean-Claude GIRARD | Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES | M. Dominique SARTOR |
| M. Patrick MOREAU | Mme Frédérique DESAUBLIAUX | Mme Michèle LIEVREMONT |
| M. Jean-Yves PIAN | M. Hervé BRUYERE | M. Philippe BELLEVILLE |
| Mme Océane CHARRET-GODARD | M. Jean ESMONIN | Mme Noëlle CABBILLARD |
| Mme Stéphanie MODDE | Mme Sandrine RICHARD | M. Cyril GAUCHER |
| Mme Françoise TENENBAUM | Mme Claudine DAL MOLIN | M. Adrien GUENE. |
| Mme Christine MARTIN | M. Yves-Marie BRUGNOT | |
| Mme Danielle JUBAN | M. Guillaume RUET | |

Membres absents :

| | |
|------------------|---|
| M. Édouard CAVIN | M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH |
| | M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST |
| | M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN |
| | M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE |
| | M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET |
| | Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI |
| | M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE |
| | M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD. |

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Signature d'une charte de partenariat avec l'AMACOD (Antenne Municipale et Associative de lutte Contre les Discriminations)

Dijon métropole mène des politiques sociales volontaristes sur les thématiques de la diversité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les discriminations, notamment en matière de gestion des ressources humaines.

Dans la continuité de cet engagement socialement responsable et des actions déjà mises en œuvre pour promouvoir la diversité et prévenir toute forme de discrimination, Dijon métropole a décidé de s'engager dans une démarche d'obtention du label Diversité et du label Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes au 1er janvier 2018.

Créé en 2004, le Label Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes vise à promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles.

Mis en place en 2008, le Label Diversité a pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir la diversité.

Ces deux labels, propriété de l'Etat, sont délivrés par Afnor-certification pour une durée de quatre ans, avec un audit de suivi à deux ans.

Ces labels font reconnaître et connaître les bonnes pratiques de recrutement, d'intégration et d'évolution professionnelle valorisant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la prévention des discriminations et la diversité.

S'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue et de développement durable de la gestion des ressources humaines, ils permettent d'améliorer les processus RH afin de prévenir ou de corriger les mécanismes de discrimination, en examinant l'ensemble des critères de discrimination définis par la loi, dont l'âge, le sexe, le handicap, l'origine, le genre, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, les opinions syndicales ou religieuses...

Ce dispositif complète, sans s'y substituer, les actions déjà existantes, telles que les relais RH et les sollicitations des partenaires sociaux, ainsi que les recours extra-judiciaires et judiciaires de la part de l'agent.

L'obtention du Label Diversité nécessite la mise en place d'une cellule d'écoute. Soumise à des obligations de confidentialité et d'impartialité, la cellule a pour mission d'écouter, d'analyser la situation et d'aider les agents à trouver une solution pour mettre fin aux pratiques discriminatoires. Tout agent peut saisir directement cette cellule.

Par délibération du 2 février 2009, le Conseil Municipal a décidé la constitution de la commission extra-municipale de lutte contre les discriminations et la création d'une Antenne Municipale et Associative de lutte Contre les Discriminations (AMACOD) Ce dispositif, unique en France, offre un accueil, un accompagnement, une information, une orientation et une médiation en direction des personnes qui s'estiment victimes de discriminations.

L'AMACOD dispose d'un rayonnement territorial et d'une expertise notamment en matière d'emploi, qui constitue environ 90 % des motifs de saisine. Des dossiers d'agents municipaux et métropolitains sont ainsi gérés par l'AMACOD.

Ainsi, dans la continuité d'un partenariat qui a fait ses preuves, la Métropole de Dijon souhaite confier à l'AMACOD la mission de cellule d'écoute telle que prévue dans le cahier des charges Diversité de l'Afnor-certification.

La charte, annexée à cette délibération, est multi-signataires : Dijon métropole, Ville de Dijon, CCAS de Dijon et AMACOD – Antenne Municipale et Associative de lutte Contre les Discriminations, et a pour objectif de définir les modalités de ce partenariat.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de charte de partenariat, annexé au présent rapport ;
- **d'autoriser** le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer la charte.

SCRUTIN : POUR : 73
CONTRE : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 4
NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. CHRISTOPHE BERTHIER)